

Parc

n°6 - Janvier 1990

ISSN 0984 - 8606

**LE CONTRAT DE PLAN PARTICULIER ET LE
CONTRAT DE RIVIERE DE LA HAUTE YVETTE ,
SIGNES PAR LE PARC NATUREL REGIONAL ET SES
PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**



Signature du Contrat de Plan Particulier et du Contrat de Rivière le 20 novembre à la Maison du Parc, en présence de Monsieur Paul - Louis TENAILLON, Président du Conseil Général des Yvelines, Monsieur Didier JULIA, vice-Président du Conseil Régional d'Ile de France, Monsieur le Préfet des Yvelines, Monsieur de Buyer, Directeur de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France, Monsieur TENIERE-BUCHOT, Directeur de l'Agence de Bassin Seine-Normandie, Monsieur Claude DUMOND, Président du Parc Naturel Régional.

SOMMAIRE

Editorial page 2

Actualités page 3

*Contrat de Rivière :
un nouveau souffle de vie
pour l'Yvette et ses affluents*

Infos page 7

*La commission Milieu
Naturel et Environnement,
en visite au Marais Vernier*

Carnet page 8

*Le Château de la Madeleine
s'expose*



Cette année 1989 aura été marquée par plusieurs événements importants pour le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le 20 Mai dernier, le Syndicat Mixte inaugurerait la nouvelle Maison du Parc, au Château de la Madeleine à Chevreuse. Cette réalisation, effectuée grâce au concours du Conseil Général des Yvelines, est un bel exemple de restauration et de mise en valeur de notre patrimoine. C'est aussi l'achèvement d'une première phase de travaux de restauration du château. Ceux-ci se poursuivront jusque fin 1991, date à laquelle le site du Château de la Madeleine sera ouvert au public.

Avec cet équipement, le Parc Naturel peut jouer pleinement son rôle d'accueil et d'information des habitants et des visiteurs et assurer la promotion de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le 20 Novembre se déroulait, à la Maison du Parc, la signature du Contrat de Plan Particulier et du Contrat de Rivière de la Haute Yvette.

Ce deuxième Contrat de Plan Particulier du Parc Naturel Régional, qui se traduit par un très notable accroissement de l'engagement financier consenti pour les cinq ans à venir par : l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département des Yvelines, témoigne du bilan tout à fait positif de nos premières années d'existence. Le Parc a su faire la preuve qu'il était apte à mettre en oeuvre les projets qu'il s'était fixé dans la Charte Constitutive et que l'outil technique mis en place était opérationnel et efficace.

C'est ainsi qu'en cinq ans des équipements tels que la Maison du Parc, le Centre d'Initiation Nature et le gîte d'étape des Hauts-Besnières, le gîte d'étape de la Maison de Fer (qui ouvrira ses portes au printemps prochain) ont été réalisés. Des chemins ruraux ont été restaurés pour permettre l'ouverture au public de nouveaux sentiers de promenade, de randonnée ou de découverte. C'est aussi le curage de l'étang de Cernay, le nettoyage et l'aménagement de bords de rivières, la restauration de petits édifices vernaculaires, l'équipement en bornes-fontaines, les publications et expositions.

Les projets pour les cinq années à venir s'inscrivent dans la continuité des actions déjà entreprises en mettant l'accent sur la sauvegarde des terres agricoles, la valorisation des friches et l'acquisition d'espaces délaissés ou risquant de perdre leur vocation agricole, la mise en valeur du patrimoine et la création d'outils pédagogiques, la contribution à la modernisation et à l'adaptation de la petite hôtellerie, la création de nouveaux circuits de randonnée et de structures d'hébergement qui leur sont liées, l'amélioration paysagère et d'agrément des cours d'eau.

Le Contrat de Rivière de la Haute Yvette, également signé le 20 Novembre 1989, est la concrétisation des quatre ans d'effort, de travail et de concertation entre les différents partenaires qui vont permettre au bassin versant de la Haute Yvette d'être réhabilité dans toutes ses dimensions : qualité des eaux, crues et étiages, valeur d'agrément et d'usage.

La démarche suivie par le Parc Naturel Régional dans ce dossier a un caractère pilote. Il a su être un animateur, un coordinateur, un catalyseur capable de mobiliser au profit d'un objectif général : les compétences, les savoir-faire et les moyens financiers existants.

Mais si nous pouvons à juste titre nous montrer satisfaits des réalisations déjà effectuées et des projets pour les cinq ans à venir, il ne faut pas pour autant oublier les difficultés et les problèmes auxquels le Parc est confronté et qui se feront plus pressants à l'avenir.

Ce territoire d'Ile-de-France, encore préservé, fait l'objet de convoitises et de pressions de plus en plus vives.

Pour y faire face et permettre aux communes d'appliquer sereinement les objectifs de la Charte, tout en se maintenant en phase avec l'environnement économique, il est indispensable que notre solidarité intercommunale se renforce, que tous, nous nous mobilisions pour arriver à transformer les dangers qui nous guettent en atouts au bénéfice d'une mise en oeuvre exemplaire de la Charte Constitutive.

Au seuil de l'année 1990, ce sont les voeux que je formule pour le Parc Naturel Régional et tous ses habitants !



Docteur Claude DUMOND

Président du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,
Vice Président du Conseil Général des Yvelines,
Conseiller Régional,
Maire de Dampierre.



Redonner un nouveau souffle de vie à l'Yvette et à ses affluents, c'est l'objectif du Contrat de Rivière qui vient d'être signé le 20 Novembre 1989. 71 millions de Francs , 80 opérations à réaliser en 5 ans, un vaste programme qui démarre cette année, souhaitons lui bonne chance !

Cela fait maintenant plus de quatre ans que le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse travaille avec les communes du Parc et tous les autres partenaires pour mettre au point ce Contrat de Rivière.

Connaître : un préalable indispensable

Les élus du Parc, dès sa création, ont souhaité rechercher des solutions pour améliorer le réseau hydraulique de l'Yvette amont qui a souffert ces dernières décennies d'une certaine désaffection, voire d'un abandon. Dès 1985, le Syndicat Mixte engage une étude diagnostic du bassin amont de l'Yvette afin de **recenser, localiser, mesurer les maux dont souffre cette rivière**. Une rivière est un système biologique complexe. Ce diagnostic ne se limite donc pas seulement à l'examen hydraulique du cours d'eau. Les problèmes de qualité des eaux, de lutte contre les inondations et de valorisation des berges et abords de rivière sont traités en synergie. Cette démarche pluridisciplinaire est appliquée à l'Yvette, mais aussi à ses affluents tels que le Rhodon, le Rû des Vaux de Cernay, la Mérantaise.



La pêche électrique : un bon moyen pour apprécier la qualité des eaux d'une rivière

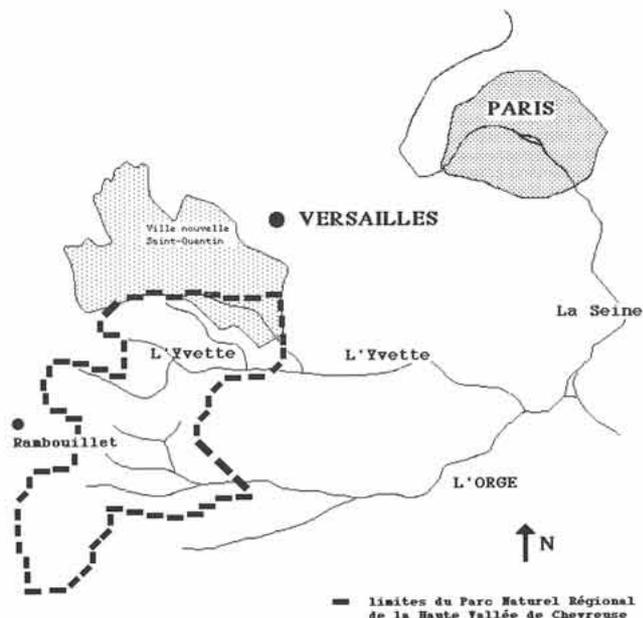
Se concerter : une nécessité.

Le Parc Naturel Régional ne s'arrête pas à ce simple constat. Parallèlement, des commissions de vallées, ou groupes de travail, sont constitués, sur la base des résultats obtenus, pour, retenir ou proposer des aménagements qui répondent à l'objectif de «reconquête» de la rivière. Les commissions composées d'élus, de représentants d'administrations, de pêcheurs.... se réunissent au niveau de chaque vallée. Après accord sur les objectifs à atteindre pour chaque cours d'eau, des propositions d'actions sont répertoriées selon leur catégorie : **qualité des eaux, quantité des eaux, environnement, utilisation, gestion de la rivière**. C'est donc cette démarche concertée entre tous les gestionnaires et les usagers de l'eau , et particulièrement les décideurs, qui a conduit à l'établissement de ce vaste programme d'opérations.



De nombreux ouvrages hydrauliques régulent le cours de l'Yvette

L'Yvette : Rivière d'Ile-de-France



Au total 80 opérations sont prévues sur le bassin de l'Yvette. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Amélioration de la qualité des eaux
- Lutte contre les inondations
- Environnement et mise en valeur
- Utilisation-gestion de la rivière

Une fois ce programme établi et retenu par l'ensemble des partenaires, dont certaines communes ne faisant pas partie du Syndicat Mixte mais qui ont été associées dès le démarrage de cette entreprise, reste à le faire financer ! Après chiffrage des opérations, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional propose de présenter ce programme sous la forme d'un **Contrat de Rivière**.



La restauration du patrimoine bâti lié à l'eau : un plus pour les rivières de la Haute Vallée de Chevreuse

Un contrat de rivière avez-vous dit ?

Institué par le Ministère de l'Environnement, un Contrat de Rivière est un programme de remise en état d'un cours d'eau dans un délai donné, généralement 5 ans, sur lequel s'engagent les intervenants concernés : usagers de l'eau, de la rivière et les financeurs institutionnels : collectivités locales, conseils généraux, agences de bassins.....

La politique des Contrats de Rivières en

France est une réussite puisque **20 contrats ont été signés en 1988**.

Pour l'Yvette, l'agrément provisoire est accordé le **22 Octobre 1987** par le Comité d'Agrément de Rivière du Ministère de l'Environnement. Le dossier définitif peut être établi. Dans le même temps, à l'initiative de Monsieur le Préfet des Yvelines, un Comité de Rivière est créé. Constitué de tous les acteurs de l'aménagement et de la gestion de l'Yvette, il a pour charge d'orienter le déroulement du Contrat de Rivière.

Le dossier définitif étant prêt, l'agrément définitif est accordé le **30 Novembre 1988**. L'ensemble des partenaires financiers ayant délibéré favorablement sur le Contrat de Rivière et son plan de financement, la signature a eu lieu le **20 Novembre 1989**. Dès 1990, plusieurs actions seront réalisées sur le terrain. Citons en particulier les 10 opérations de restauration de rivière qui seront exécutées sur l'Yvette, le Rhodon, le Rû des Vaux de Cernay, le Pommeret et la Méran-taise.

C'est la concrétisation d'une ambition, celle



Le Contrat de rivière comporte de nombreux travaux de restauration de l'Yvette et de ses affluents. Ici le Rû des Vaux de Cernay à Senlisse.

des élus du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, qui prend jour, après un formidable effort pour mobiliser les énergies et les compétences au service d'un patrimoine naturel qui contribue à l'image de qualité de la Vallée de Chevreuse.

Que revive l'Yvette pour le bien-être de tous !

DES PROPOSITIONS CONCRETES POUR RESTAURER L'YVETTE

L'amélioration de la qualité des eaux nécessite :

- d'assurer un bon transport des eaux usées vers les stations d'épuration,
- de s'assurer que la pollution résiduelle des effluents d'une station d'épuration est compatible avec le pouvoir auto-épurateur du cours d'eau récepteur,
- de traiter la pollution collectée par les eaux pluviales,
- de gérer les zones humides comme des filtres biologiques pour l'épuration des eaux,
- d'utiliser les biefs des anciens moulins pour améliorer les étiages,
- de suivre en permanence la qualité des rivières.

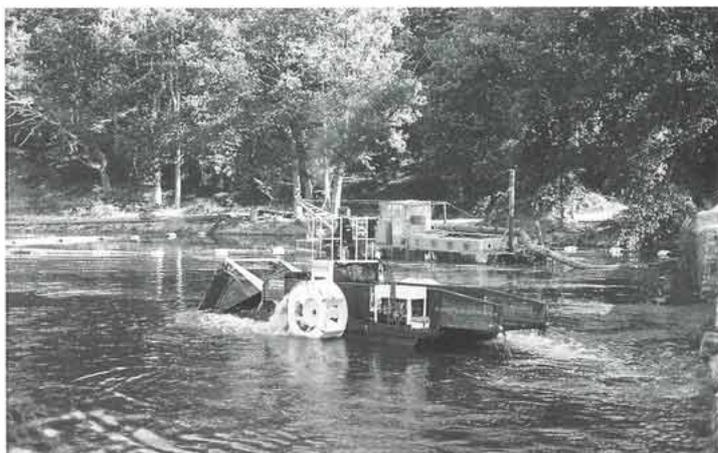
La régularisation du régime hydraulique sera obtenue par :

- la remise en état des capacités de stockage que sont les biefs de moulins et les zones humides,
- l'entretien régulier des capacités d'écoulement des rivières.

La mise en valeur des rivières et de leurs abords concerne aussi bien le patrimoine naturel que culturel, et doit favoriser les activités sportives, pédagogiques ou de loisirs à proximité du cours d'eau.

Le Parc Naturel Régional : un partenaire actif

Initiateur et véritable catalyseur de cette opération, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, constitue à l'échelle du bassin de la Haute Yvette une structure permanente d'appui technique, chargée de coordonner les avants-projets et d'établir le plan de financement du contrat avec les organismes financiers qui sont : le Ministère de l'Environnement, l'Agence de Bassin Seine-Normandie, le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général des Yvelines, le Conseil Général de l'Essonne, les communes et syndicats locaux concernés. Participant financièrement à plusieurs opérations, il assurera notamment, en accord avec les communes, la maîtrise d'ouvrage des opérations de restauration de rivière et d'entretien régulier. Cette mission permet une gestion coordonnée et cohérente de l'ensemble du Bassin Versant de l'Yvette



Restauration de l'étang de Cernay : bateau faucardeur et drague pour retrouver le fond de l'étang

Le Contrat de Rivière en quelques chiffres

- . 78 kms de cours d'eau. 80 opérations de travaux prévues
- . un montant global de travaux s'élevant à 71,5 Millions de francs
- . 4 syndicats intercommunaux chargés de travaux
- . 15 communes concernées :

AUFFARGIS
CHATEAUFORT
CERNAY-LA-VILLE
CHEVREUSE
CHOISEL
DAMPIERRE-EN-YVELINES
GIF-SUR-YVETTE
LES ESSARTS-LE-ROI
LEVIS-SAINT-NOM
LE-MESNIL-SAINT-DENIS
MAGNY-LES-HAMEAUX
MILON-LA-CHAPELLE
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
SENLISSE

Le Plan de financement

- **71,5 Millions de francs** de travaux sont prévus de 1989 à 1993
Les participations financières se répartissent de la façon suivante :

Communes et Syndicats : 18,02 MF
Agence Financière de Bassin : 17,72 MF
Région Ile-de-France : 15,14 MF
Conseil Général des Yvelines : 12,76 MF
Parc Naturel Régional Vallée de Chevreuse : 4,82 MF
Agence des Espaces Verts : 1,64 MF
Etat (Ministère de l'Environnement) : 1,32 MF
Conseil Général de l'Essonne : 0,08 MF

Soit:

- 56,93 MF pour l'assainissement
- 6,14 MF pour l'aménagement des cours d'eau
- 6,21 MF pour la mise en valeur de l'environnement
- 2,22 MF pour des opérations de gestion des rivières



La construction de stations d'épuration et l'amélioration du fonctionnement des équipements existants : une des priorités du Contrat de Rivière



La pêche : une activité de loisir qui va pouvoir se développer grâce à des rivières aux eaux de bonne qualité

INTERVIEW DE MONSIEUR VANDEWALLE, MAIRE DE LEVIS-SAINT-NOM



Parc Naturel Régional: Depuis quelques années, on assiste à une dégradation générale des rivières du bassin de l'Yvette. A votre avis, quelles en sont les raisons principales ?

M. VANDEWALLE : Il m'est difficile de répondre pour l'ensemble du bassin de l'Yvette, mais à Lévis-St-Nom, où se trouvent les sources, la dégradation est principalement liée à l'urbanisation. A cela, on peut ajouter qu'en raison du recul de l'agriculture et de l'évolution des modes de vie, la plupart des propriétaires n'assurent plus l'entretien des cours d'eau comme par le passé et comme le prévoit, théoriquement, le Code Rural.

PNR : Quelles en sont les conséquences pour votre commune ?

M. VANDEWALLE : L'urbanisation pose d'abord le problème de l'évacuation et du traitement des eaux usées car, actuellement, l'Yvette est gravement polluée par les eaux des communes de Lévis-St-Nom et des Essarts-Le-Roi. Les eaux pluviales contribuent également à la pollution de l'Yvette, mais elles sont surtout responsables de l'augmentation des débits de crue, ce qui crée des déséquilibres générateurs, tantôt de phénomènes d'érosion comme au Pommeret, tantôt de phénomènes d'alluvionnement pouvant aller jusqu'au comblement du lit comme dans la vallée de l'Yvette.

PNR : Votre commune a délibéré favorablement sur le projet de Contrat de Rivière de la Haute Yvette. Quelles ont été vos motivations pour adhérer à ce programme de travaux ?

M. VANDEWALLE : On peut avancer deux motivations principales. Tout d'abord, pour faire face aux problèmes de pollution et aux risques d'inondation, il fallait oeuvrer dans un cadre global et donc intercommunal pour assurer la cohérence des projets. Ensuite, les conditions financières très favorables ont été déterminantes, notamment pour la construction d'une station intercommunale avec la commune des Essarts-Le-Roi.

PNR : Pensez-vous que la réhabilitation de l'Yvette et du Pommeret sera considérée comme un plus pour la qualité de l'environnement de votre commune ?

M. VANDEWALLE : Certainement. Je songe ici aux anciens de la commune qui me racontent parfois comment, il n'y a pas si longtemps, ils pêchaient ou se baignaient

dans l'Yvette. Une rivière propre est un élément important de la qualité du cadre de vie.

PNR : Que pensez-vous du rôle joué par le P.N.R. dans la mise en oeuvre de ce contrat de rivière ?

M. VANDEWALLE : C'est au Parc Naturel Régional que revient l'initiative de cette opération majeure, il apporte ainsi la preuve de son utilité et de son efficacité. Ferme partisan de sa création, à laquelle j'ai participé comme représentant de la commune dans les commissions d'étude, je ne peux que m'en réjouir !

PNR : Ce Contrat de Rivière est-il l'occasion pour votre commune d'envisager d'autres projets d'aménagements ?

M. VANDEWALLE : Oui, le Conseil Municipal envisage d'acquérir certaines parcelles le long de la rivière et d'aménager un sentier de promenade au droit du terrain de sports. A terme, d'autres projets pourraient être réalisés, comme l'aménagement d'un parcours sportif ou d'un sentier de découverte de la Flore et de la Faune.

Un Projet mis à l'Honneur

Le Contrat de Rivière de la Haute Yvette s'est vu décerner :

- le Label de L'Année Européenne de l'Environnement
- le Prix de l' "AQUARIUS " de Bronze lors du Colloque international qui s'est déroulé à Paris, sur la sauvegarde des milieux naturels aquatiques



LA COMMISSION MILIEU NATUREL ET ENVIRONNEMENT REND VISITE AUX HIGHLAND CATTLES "naturalisés Normands"

Comment gérer et entretenir certains espaces naturels délaissés par l'agriculture, tels les marais ou les zones humides, sans pour autant engager des coûts de fonctionnement élevés. C'est l'expérience que sont allés découvrir les membres de la Commission Milieu Naturel et Environnement du Conseil Général des Yvelines, auxquels s'étaient joints des représentants de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et deux agriculteurs de fond de vallée du Parc Naturel.



La délégation du Parc Naturel Régional, en visite au Marais Vernier (photo S. ROSSI)

En effet, depuis près de 10 ans, le Parc Naturel Régional de Brotonne et le CEDENA (Centre de Découverte de la Nature du Parc) ont entrepris de redonner vie au Marais Vernier, et plus particulièrement à la Réserve Naturelle des Manneville, quelque 100 ha. acquis en 1973 par l'Etat.

A cette date, et après des essais infructueux d'assèchement et de mise en valeur du marais sous le Plan Marshall, cette zone tourbeuse s'étendant sur un ancien méandre de la Seine, complètement abandonnée par l'agriculture, n'était plus qu'une vaste étendue de roseaux. Progressivement et naturellement, les saules, les bouleaux, puis la fougère, envahissaient inexorablement tout le terrain. On assistait donc à un appauvrissement du milieu avec disparition de toute flore et faune intéressantes.

Le chaînon manquant !

Le Parc Naturel Régional de Brotonne qui s'est vu confier par le Ministère de l'Environnement la gestion de cette réserve naturelle décide, avec comme structure d'appui technique le CEDENA, de tenter une expérience originale : reconstituer la chaîne biologique qui existait il y a bien longtemps, et qui permettait d'avoir un juste équilibre entre les forêts et les prairies, en réintroduisant un grand herbivore sauvage.

A la suite de différentes recherches et essais, le choix s'est finalement arrêté sur une race de bovins qui, par son comportement et ses caractères biologiques, se rapprochait le plus de l'espèce sauvage : le taureau d'Ecosse ou "Highland cattle".

Tout à fait adaptée aux zones humides et tourbeuses, cette race rustique présente l'avantage de pouvoir rester toute l'année dehors et d'adapter son comportement alimentaire et biologique sur le milieu et à la

saison.

C'est-à-dire qu'au printemps, au moment de la pousse de l'herbe, elle fait des réserves, et quand vient l'hiver, pour passer la mauvaise saison, elle puise dans ses réserves et surtout se rabat sur les espèces habituellement délaissées par nos bovins de «compétition», c'est-à-dire les roseaux, les joncs et les ligneux.

Cinq ans après l'introduction des Highland cattles dans la réserve des Manneville, on comptait 80 espèces végétales herbacées dans les parcelles «qu'ils géraient», alors qu'il n'y en avait que 10, à l'origine, dont le liseron, l'ortie et le chardon. La faune, elle aussi revenait, insectes bien sûr, mais également bécassines, bécasses, courlis, oies, canards, busards, trouvant un milieu plus ouvert, plus accueillant et plus nourricier.

En 1981, l'expérience est poursuivie et complétée par l'introduction de chevaux camarguais.

Ainsi, la preuve était faite qu'il était possible de mettre au point une méthode de gestion



Des boeufs d'Ecosse, pour gérer et entretenir les 100 hectares de la Réserve Naturelle des Manneville (photo S. ROSSI)

Infos

efficace et cependant peu coûteuse.

Il faut noter que cette efficacité repose aussi sur un mode de gestion fondé sur un élevage extensif raisonné. En effet, si en l'absence d'animaux on assiste à une prolifération des roseaux et autres herbes hautes, un excès d'animaux à l'hectare peut rompre tout aussi sûrement l'équilibre retrouvé.

Le système extensif (0,7 bovin et 0,4 cheval à l'hectare) permet de maintenir cet équilibre entre végétation basse et végétation haute, et en conséquence de recréer et de maintenir un milieu biologique riche.

Et quand les résultats de la recherche scientifique arrivent dans votre assiette !

L'objectif de cette expérience et les recherches scientifiques sérieuses qui l'ont accompagnée était de trouver et de mettre au point un mode de gestion pour cette zone abandonnée par l'agriculture traditionnelle. Les premiers à être intéressés par les résultats ont été les chasseurs qui voyaient avec satisfaction le retour du gibier d'eau. Quelques-uns d'entre eux ont donc décidé de gérer leurs propres terrains situés dans le Marais Vernier, avec des taureaux d'Ecosse, provenant de «l'élevage» du CEDENA. Mais afin de maintenir une pression à l'hec-

tare inférieure à 0,7 bovin, l'un d'eux, ayant un troupeau devenu trop important, a dû se résoudre à faire abattre deux de ses boeufs. Des bouchers du Havre ont accepté de mettre cette viande sur leur étal, et tout a été vendu en deux jours, à la satisfaction des consommateurs qui lui ont trouvé un goût remarquable et un moelleux supérieur. L'explication en est simple : une vie saine au grand air pendant trois ans, sans antibiotique, ni hormone, et une souche ancienne n'ayant pas subi de sélection.

Un savoir utilisable en Vallée de Chevreuse.

La nature des sols et l'agriculture de la vallée de Chevreuse et du marais Vernier ne sont sans doute pas comparables. Mais, ce que la Commission Milieu Naturel et Agriculture est allée constater sur place, c'est qu'il est possible de gérer des zones difficiles ou en friches, sans, à l'heure des quotas européens, provoquer de surproductions, ni faire supporter par la collectivité des coûts d'entretien élevés. Il est de surcroît possible de maintenir et de favoriser la diversité écologique, donc la richesse biologique des milieux, pour la satisfaction de tous. Profitant de l'expérience et du savoir-faire de l'équipe du CEDENA, et à la suite de cette visite, le

Comité Syndical du Parc a décidé de lui confier une étude sur les conditions d'expérimentation d'un élevage extensif d'animaux rustiques en vallée de Chevreuse.

En effet, on constate avec inquiétude une évolution croissante des friches et de la déprise agricole dans les fonds de vallée : 600 ha. de friches recensées en 1989 sur les 2 000 ha. de terres de fond de vallée.

Si la solution idéale est bien sûr la reprise et la gestion de ces espaces par des agriculteurs, les difficultés d'installation et d'exploitation dues à la qualité assez médiocre des terres, aux problèmes d'engorgement en eau, impliquent la recherche de nouvelles solutions de gestion. Il s'agit en effet de trouver le moyen d'enrayer le processus de dégradation et d'enfrichement, de sauvegarder le potentiel agricole de ces terrains en vue d'une reprise toujours souhaitable par un agriculteur.

Au vu des résultats et des propositions qui seront faites dans cette étude, une deuxième phase consistera à mettre en place une première expérience de gestion avec des animaux rustiques sur une zone test.

Alors, des petits boeufs d'Ecosse en Haute Vallée de Chevreuse ? Voilà qui n'est pas impossible.

Carnet

LE CHATEAU DE LA MADELEINE S'EXPOSE !

Retraçant les grandes étapes de la vie du Château de la Madeleine, depuis son édification au 11ème siècle jusqu'à sa renaissance au 20ème siècle, cette exposition intitulée **Vies de Château**, est installée dans le hall d'entrée de la Maison du Parc et les caves mises à jour lors du creusement des fondations. Architecture contemporaine et vestiges anciens s'interpénètrent harmonieusement pour créer une atmosphère chaleureuse. Des textes courts, une iconographie abondante, une fresque photographique, une scène de marionnettes, un théâtre d'ombre, et des maquettes archéologiques permettent de découvrir les caractères dominants de l'architecture, à la lumière des connaissances

historiques et archéologiques, de souligner l'évolution des fonctions que le château a été amené à remplir, d'évoquer les liens, droits et devoirs qui unissaient le châtelain et la population environnante, et de s'interroger sur les rapports entre architecture et fonctions.

Conçue et réalisée par le Parc Naturel Régional, avec le concours de l'Inventaire Général, du Service Archéologique Départemental et des architectes en charge de la restauration du château cette exposition est ouverte : **de 14 H. à 17H.30 du Lundi au Vendredi.**

- pour les groupes : possibilité de visite commentée sur rendez-vous .

Tarifs : 150 F. pour une classe - Sinon, 10 F. par personne.

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Directeur de la publication
Claude DUMOND
Rédacteur en chef
C. A. de FERRIERES

Rédaction, Maquette et Mise en pages
G. RESCLAUZE, F. ROSPINI-CLERICI
Photos : P.N.R.
Dépôt légal n°1306